



LUGO DI NAZZA
Mairie

DECISION DU MAIRE 2023

Objet : Achat d un four à pizza

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les crédits budgétaires disponibles au BP 2023 ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'investir dans un four à pizza pour les activités culturelles de la commune. (Festivités, cérémonies,.....)

CONSIDERANT qu'une proposition sur devis a été demandée à l'entreprise Bigmat Méoni Frères aux dispositions de l'article R 2123-8 du code de la commande publique;

- CONSIDERANT qu'au regard de sa proposition, l'entreprise Bigmat Méoni Frères a remis une offre économiquement avantageuse

DECIDE

Article 1 : d'acquérir le four à pizza à l'entreprise Bigmat Méoni Frères dont le siège se trouve sur Prunelli di Fiumorbo 20 243 pour un montant HT de 1 030.16 euros.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le Maire de Lugo di Nazza
- Monsieur le Sous Préfet de Corte

Fait à Lugo di Nazza, le 17/04/2023

Monsieur le Maire

François Benedetti

Affiché en Mairie le : 21/04/2023

Mise en ligne 21/04/2023

Transmission à la sous préfecture de Corte

21/04/2023

